

A

*[Handwritten signature]*  
Monsieur,



L'extrême desir que J'ay de Vous servir, m'oblige  
 d'estre si souvent importun, a cette fin que Lasté  
 de mes prières, il Vous plaise Une fois me dire, de  
 quoy Je sois capable de un employé & d'interne de Vre  
 service. Aussi sur ce mesme compte, Je viens  
 implorer Vre intercession auprès de Son Al.<sup>te</sup>, afin  
 qu'il luy plaise de faire de Justice, et de ses or-  
 donnanes emanées sur le fait de quelle, prendre un  
 equitable et favorable regard, sur certain req.  
 que Madame de Die, ma bonne mere, luy presenta,  
 contre Les Violences, injures, calomnies et torts  
 dont La charce, et nous tous, avec, elle, Une femme  
 de La Ville de Graue, avec interest non seulement  
 de sa personne, et de La reputation de ceux qui la  
 touchent, mais aussi de Vilipendence de La Justice  
 que Son Al.<sup>te</sup> at toujours fait administrer en ces  
 quartiers avec La plus grande integrité du monde,  
 que par ses corruptions, malversations, et Violences,  
 elle a commence a mettre, et tasche de le faire  
 tout de bon, sous les pieds. Je suis obligé,  
 Monsieur, de Vous escrire de ces termes, puis qu'il  
 se va de L'honneur d'Une personne qui me touche  
 si pres, et dont Le Vie a esté, et est, si exemplaire,  
 qui tout le monde de dees, et ailleurs, at La plus  
 grande satisfaction, et aussy pour telle L'estime;  
 aussy ne se peut il dire avec Verité, que parmy  
 tous les enfans qu'elle at esté, il y ait Un seul  
 qui se soit donné a aucun vice, si L'on en excepte  
 Une brebis soavee, Laquelle estant a soy mesme  
 et hors de famille, s'est mise a faire plustost  
 ce qui estoit de sa concupisance que de La biensance:  
 et quel-

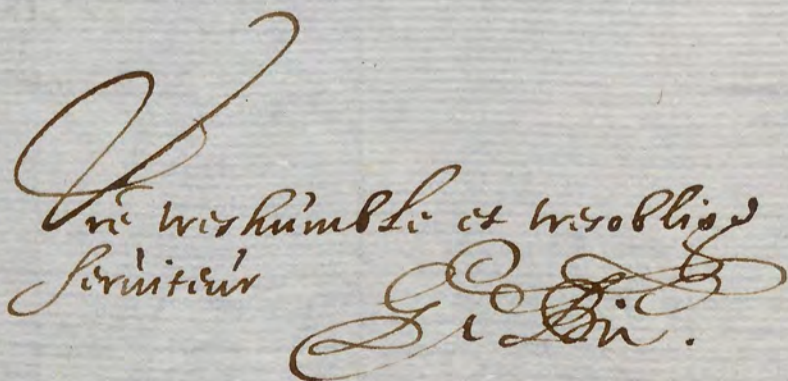
*[Handwritten signature]*  
Monsieur de Luy Richem. /  
Hug. 37.

et quel vint a la cause a nous tous, Dieu le sçait :  
et ne fût que Jay reconnu dans les familles des Empi-  
reux, Roys, Princes & autres grands Seigneurs, & autres  
semblables accidens sont survenus, Je ne virois pas  
content, et le mesurerois en mes annees, si je ne virois  
cette piece d'achoppement, mise hors du chemin de  
Viens. Tant y a que a la fois mortifié extrêmement,  
ont qu'il n'y va pas de une faute. Je dis ce  
affin qui s'achieve supericieusement, le sujet pour-  
quoy cette femme de Graue, qui s'appelle Anne  
de Quay, est en fuite, et voyant qui se partie  
n'at en ce quartit la, aucun appuy, se peut  
avoir d'icy, pour les raisons d'estat qui nous separent  
d'elle, violente, corrompt, et force tout. Carant  
Je vous prie autrefois, que la Justice jointe a la  
compassion, et au ressentiment qui vous doibent  
donner, les affronts qui se font a une Dame de  
condition, de un nom et armes, puissent servir si  
hautement aupres de son Al<sup>te</sup>, qui J'elle fait servir  
incliner favorablement aux fins de la reg<sup>n</sup>, et qui  
a voulu au tresmoignage de un bienveillant, renouer  
les alliances de un mayson a la vostre, dans laquelle  
pour tous les autres Je me constitue plier pour laquit  
de toutes mes obligations, Vostre Vostre de point de sionaler  
La priere me s'achieve a toujours,

  
Montieur

Je presuppone qu'aures veu que les  
de remission pour mon Pasport et  
partant n'en dit Jay rien, mes un  
tresmoignage de me confusion que Je  
a ay fait de malice pour vous servir  
reciproquement.

B. Le 10. de Juin. 1696.

  
Un tres humble et tres oblige  
serviteur  
L. D.



et qu'il n'y a de la cause, à moins que l'on se soit  
et les suites qui en résultent pour les familles des Lige-  
naires, d'après l'avis de plusieurs personnes sages et  
raisonnables, et d'après les principes de justice et d'équité  
qui doivent servir de base à toute législation. Il est  
évident que si l'on veut empêcher l'abus de la liberté  
de conscience, il faut empêcher l'abus de la liberté  
de conscience. Il faut donc empêcher l'abus de la  
liberté de conscience, et non pas la liberté de conscience  
elle-même. Il faut donc empêcher l'abus de la  
liberté de conscience, et non pas la liberté de conscience  
elle-même. Il faut donc empêcher l'abus de la  
liberté de conscience, et non pas la liberté de conscience  
elle-même.

*[Signature]*

Je prie Dieu de vous donner  
sa sainte grace. Je suis  
votre humble serviteur  
et fidèle sujet  
et vassal  
C. Huygens

*[Signature]*  
C. Huygens